



Délibération n° 32 / 2022

**Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, en salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

Mme Sylvia BOSH, Mme Michelle CASSAR, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINÇON, M. Jean-Claude CHOLBI, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Marc GERVAIS, M. Michaël GIL, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Gaëlle GUYONNET, Mme Danièle LACUBE, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, M. Thierry PAGEZE, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Gérard SABLOS, M. Jean-Pascal SAMMUT, M. Rémi SIE, Mme Katia TROCHAIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés :

M. Martin ARCAY, M. Julien BIEGEL (pouvoir à M. Gérard SABLOS), M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), M. Christophe GRILL (pouvoir à Mme Gaëlle GUYONNET), Mme Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), M. Jean-Luc MILHAU (pouvoir à M. Marc GERVAIS), Mme Fabienne THALAMAS (pouvoir à Mme Michelle CASSAR)

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Enfance – Jeunesse - Actualisation du règlement intérieur des accueils de loisirs – approbation et autorisation de signature

Madame Danièle DUBOUCHER, Adjointe au Maire, déléguée à l'éducation et à la jeunesse, expose au conseil municipal :

Madame DUBOUCHER indique que suite au retour d'expérience de l'année scolaire 2021-2022 de la part des différents acteurs et utilisateurs : parents – directeurs ou directrices des ALP et ALE, coordinateur enfance jeunesse, personnel administratif et élus, des modifications et des précisions sont à apporter sur le règlement intérieur pour la prochaine rentrée scolaire.

Celles-ci sont les suivantes :

- Fermeture d'un seul jour ouvré avant la rentrée scolaire au lieu de trois auparavant (construction accueil de loisirs indépendant des écoles).
- Remboursement des prépaiements vacances pour raisons valables (précitées dans le règlement) sous forme de bons web, déductibles des prochaines factures.
- Mise en place du prélèvement automatique.
- Précision sur la mise à jour des quotients familiaux faite par nos services une seule fois par an en février.
- Mise à jour des coordonnées des responsables.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 32/2022

Objet : Enfance – Jeunesse - Actualisation du règlement intérieur des accueils de loisirs – approbation et autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ensemble des modifications ;
- **ADOpte** le nouveau règlement intérieur.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 27 (dont 6 pouvoirs)

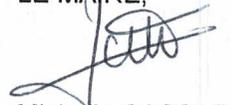
Votes : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michèle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 15 septembre 2022

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN